

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

06.03.2023

Nombre de Membres :

En Exercice : 13

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12

Voix « contre » : 0

Absentions : 0

Date d'affichage :

28.03.2023

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT, Mme TURE et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir :

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mr Nicolas KOCH a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/17 SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT : Modification du règlement intérieur

8.2 Aide sociale

Le service d'accompagnement et de transport s'inscrit dans les actions proposées par le CCAS en faveur du maintien à domicile.

Considérant que le CCAS conduit une politique en faveur des personnes les plus fragiles du territoire, considérant la mise en place sur la commune de la navette Vitabus, il convient de revoir les conditions générales d'accès au service d'accompagnement et de transport ainsi que les prestations proposées.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, le projet de nouveau règlement du service.

Le règlement est applicable au 01/05/2023.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration, approuvent à l'unanimité La modification du règlement intérieur, dit que ce règlement est applicable à compter du 01/05/2023.

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : *12.04.2023*
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :
Numéro de certificat 018-261800577